



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt Six, le 23 juin

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,

Sous la Présidence de Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Maire,

En suite de convocation en date du 17 juin 2026,

Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,

Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception des conseillers excusés suivants :

- Madame Ghislaine DUPUIS donne procuration à Monsieur Yannick PAPA
- Madame Jeannine TACQUET donne procuration à Madame Geneviève GUEYDON
- Madame Catherine WILLE donne procuration à Monsieur David GUIDÉ

Madame Christelle LION est désignée secrétaire de séance.

Objet : Instauration de cautions dans le cadre des manifestations municipales mobilisant des intervenants sur le volet commercial

Il est exposé aux membres du Conseil Municipal que la municipalité organise en lien avec des partenaires divers événements culturels, festifs, informatifs à l'attention de la population : Salon du bien-être et de la Santé, marché de Noël, Salon du livre, marchés artisanaux, etc.

La préparation de ces événements requiert mobilisation et investissement de la part de la Municipalité. Or, il est parfois constaté des désistements de « dernière minute » de certains partenaires ou d'exposants pouvant générer des difficultés dans l'organisation ou la gestion de la manifestation.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

👉 **Vote à l'unanimité**

- D'instaurer des cautions pour la réservation de la participation à l'évènement, celle-ci ne s'applique uniquement qu'en cas d'activité commerciale.

Il sera pratiqué un tarif unique de 75,00 € relatif à la tenue des événements suivants :

- Salon du Bien-être et de la Santé du Bassin Minier
- Marché de Noël
- Marchés artisanaux

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Loison-sous-Lens, le 24 juin 2026



Le Maire,

Fabrice TREPCZYNSKI